



falcification de carte de bus (faux usage de faux)

Par code187, le 09/10/2009 à 14:16

bonjour j'ai 17 ans voila ma situation:

- j'ai falcifier ma carte de bus (photocopie du ticket du mois), j'ai été arrêter par les controleurs du bus j'ai eu une amende puis remis aux service de police qui eux mon gardé pendant 2h00 ils ont fait leur rapport avec mes explicatios etc... puis ils ont faxé le rapport au procureur. Le comissaire ma dis que je risque d'etre convoqué par le procureur pour regler l'affaire.

- sa fait plus de 8 mois que le procureur ma toujours pas convoqué donc je voudrais sa voir quatres choses:

- je rique vraiment d'etre convoqué meme si cela prend énormément du temps?**
- quelle sera ma condamnation si c'est le cas?**
- et si je suis convoqué après mes 18ans (majeur) je risque de la prison meme si l'effet ont été commis a 17ans (mineur)**
- je suis non scolarisé le procureur prendra en compte la non scolarisation par rapport a la condamnation?**

merciiii d'avance.